

## UN MONDE DE SOLIDARITÉ



**RAPPORT DE STAGE  
DES JEUNES  
2004-2005**



## La lutte... continue !

En 2005, le Syndicat National des Enseignants du Niger (SNEN) célèbre son cinquantième anniversaire. Pour cette année marquante, le SNEN s'est offert, bien malgré lui, la grève la plus longue dans l'histoire du Niger. Trois mois à lutter pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des membres ainsi que pour un système éducatif de qualité, mais aussi pour la légitimité et la survie du SNEN. Bref portrait d'une lutte sans relâche et des réalités syndicales du Niger.

7h30 am, le camarade Bachir Kaka, responsable permanent aux affaires administratives et sociales au Bureau Exécutif National (BEN) du SNEN, doit choisir les dossiers qu'il traitera en priorité aujourd'hui. Tâche délicate car à vrai dire tous les cas sont urgents. Que choisir entre le dossier des camarades dont les échelons d'expérience n'ont pas été reconnus depuis trois ans ou plus, ceux dont les indemnités n'ont pas été payées depuis belle lurette, ceux qui ont connu une affectation arbitraire, etc. Une tonne de dossiers qui ne devraient pas exiger autant de temps de la part du SNEN, car normalement l'administration d'État devrait régler tous ces dossiers automatiquement. Mais tel n'est pas le cas et la simple question du versement du salaire aux enseignants devient trop souvent une lutte quotidienne. Stratégie gouvernementale de

démobilisation parmi d'autres, le SNEN a appris avec le temps à se défendre contre ces attaques dans un pays officiellement démocratique.

Sous prétexte d'embrasser la cause syndicale, l'État nigérien a créé de toutes pièces une dizaine de syndicats de l'enseignement primaire et secondaire. Des syndicats financés à part entière par l'État. Les représentants de ces syndicats apparaissent fréquemment dans les médias d'État pour défendre les positions du gouvernement. En contrepartie, le SNEN est inexistant dans les médias d'État si ce n'est que pour recevoir des critiques négatives de leurs adversaires. Dans un tel contexte de censure, il est difficile pour le SNEN d'asseoir sa légitimité auprès de la population.

Pour contourner cette censure le SNEN doit acheter de l'espace médiatique dans le réseau privé. Et les moyens financiers dont le SNEN dispose sont peu élevés par rapport aux réalités auxquelles il doit faire face. En effet, autant pour les relations publiques que pour les communications internes, le SNEN doit couvrir un territoire de 1 267 000 km<sup>2</sup> dont plusieurs régions enclavées. Sa structure décentralisée et ses 13 000 membres constituent un excellent réseau de transmission de l'information, mais les cotisations annuelles suffisent rarement pour attribuer le budget nécessaire aux com-

munications. Les représentants syndicaux doivent souvent en assumer personnellement la charge financière.

À cela s'ajoutent des défis organisationnels majeurs que le SNEN doit gérer afin d'assurer sa pérennité: faire la promotion du leadership féminin dans leur structure pour assurer la représentativité de leur membership, intégrer dans le membership les enseignants contractuels qui, selon les prévisions, constitueront 80 % des effectifs enseignants en 2012, créer un mécanisme de transfert des compétences lors du renouvellement, à tous les trois ans et demi, du BEN, l'instance exécutive du SNEN et préparer la relève syndicale.

Le SNEN fait preuve d'une combativité et d'une ingéniosité constantes pour relever tous ces défis. Toutefois, dans un contexte de mondialisation, ce combat ne peut plus se faire seul. En effet, ce n'est plus seulement avec le gouvernement nigérien que le SNEN doit négocier; 80 % du budget national du Niger provient de fonds internationaux. Le SNEN doit donc composer avec des acteurs comme le Fonds Monétaire International dont les prises de positions sont souvent opposées aux siennes.

La lutte doit maintenant se poursuivre conjointement avec des partenaires internationaux appuyant les positions du SNEN. Cet appui est l'une des conditions à la survie du SNEN afin qu'il puisse éventuellement souligner son centenaire!

JULIE RONDEAU



TABLE DE REPRÉSENTANTS SYNDICAUX SCANDANT LES SLOGANS LORS D'UNE ASSEMBLÉE DE MOBILISATION DES MILITANTS DANS LE CADRE DE LA GRÈVE QUI A DURÉ TROIS MOIS.

# Le SNEN au cœur du développement de la société civile nigérienne

1<sup>er</sup> janvier 2005, une nouvelle loi, adoptée par le gouvernement nigérien, entre en vigueur : une taxe de vente de 19 % sur les produits de première nécessité (eau, électricité, farine de blé, sucre, etc.). Une loi aux conséquences désastreuses pour un pays dont 61 % des citoyens ont un pouvoir d'achat n'atteignant même pas un dollar canadien par jour.

Les citoyens dans la rue l'avouent, ils sont foncièrement contre l'application de cette loi. Et pourtant, les mois de janvier et février 2005 passent et les citoyens semblent résignés à accepter son application sans aucun geste de protestation. Symptôme d'une société civile dont la priorité est la survie quotidienne.

Il faudra attendre la mi-mars 2005, sous l'impulsion du Syndicat National des Enseignants du Niger (SNEN) et de ses partenaires sociaux, pour assister à une marche historique protestant contre cette nouvelle loi financière.

Comment aider les citoyens à se réapproprier leur pouvoir d'influence ? Le SNEN place cette question au cœur de ses préoccupations. En effet, la « consolidation des liens et la coordination de l'action des partenaires de la société civile » fait partie intégrante de son plan d'action 2003-2006. Une aspiration fortement enracinée dans sa mission et son histoire.

Le défi de redonner son plein pouvoir à la société civile est gigantesque dans un pays où la liberté de presse est synonyme d'un risque élevé d'emprisonnement, où les manifestations sont théoriquement autorisées, mais pratiquement interdites et où les fonds destinés à la société civile sont détournés de manière flagrante au profit de la classe politique.

Le SNEN s'investit dans deux champs pour s'attaquer à ce défi de taille. Tout d'abord, Issa Kassoum, Secrétaire général du SNEN, est aussi à la tête de la



GROUPE DE PARTICIPANTES AUX CLASSES D'ALPHABÉTISATION OFFERTES PAR LE SNEN DANS LE CENTRE DE DOCUMENTATION CONSTRUIT AVEC L'APPUI DU CISO ET DU MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC.

Coordination Démocratique de la Société Civile du Niger (CDSCN). Le SNEN s'attaque aussi à ce défi en mettant au profit de la société civile son réseau de 13 000 membres présents sur l'ensemble du territoire du Niger et ce, même dans les zones géographiques les plus éloignées et enclavées.

Le SNEN, en collaboration avec des partenaires nationaux ou internationaux, réalise des projets liés aux diverses problématiques vécues par la société nigérienne. Ces projets d'éducation ou de sensibilisation à diverses thématiques sont une condition *sine qua non* à l'émergence d'une société civile forte.

Ainsi, au cours des dernières années, le SNEN a participé à l'élaboration d'ateliers sur l'éducation à la citoyenneté en collaboration avec l'Internationale de l'éducation (IE). En partenariat avec le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) du Québec, il a construit un centre de documentation dans lequel non seulement l'histoire de l'éducation nigérienne et du syndicalisme est conservée précieusement, mais où des classes d'alphabétisation ainsi que des conférences débats sont organisées sur

des sujets d'intérêts pour la société civile. Le SNEN a aussi entrepris un projet de formation des enseignants sur les maladies transmises sexuellement et le VIH/SIDA. Ce projet se poursuivra en collaboration avec Garneau International jusqu'en 2007, sans compter les projets entrepris avec la Centrale syndicale du Québec (CSQ) sur la promotion du leadership féminin dans les structures syndicales ou encore, un programme de formation sur la condition des femmes entre autres sur la violence et le harcèlement faits aux femmes.

Plusieurs détracteurs du SNEN le taxent d'empêcher le dialogue social et de freiner le développement du Niger avec sa philosophie de syndicalisme de revendication. Et pourtant, les faits et l'histoire démontrent que par sa position de leader de la société civile nigérienne, il est devenu un acteur incontournable dans le développement social, économique et politique du Niger.

JULIE RONDEAU



page



## Un aspect prometteur pour les producteurs agricoles de la région des volcans

Nous sommes parties deux jeunes agronomes dans un pays de 93 millions d'habitants dont environ cinq millions souffrent de malnutrition (UN FAO, 2000). Nous représentons la cinquième délégation de stagiaires mandatée au Mexique pour effectuer un stage professionnel subventionné par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO). Nous avons été accueillies à Témamatla par la Fondation Roberto Oliveros Rivas (RORAC), une fondation mexicaine ayant comme objectif premier l'éducation et venant également en aide aux travailleurs des secteurs les moins favorisés ainsi qu'à des institutions mexicaines. Un de nos projets visait l'implantation de culture en serre dans la région des volcans au Mexique. L'objectif était d'appuyer et de conseiller de petits producteurs agricoles sur la culture de différents légumes en serre.

Les familles avec lesquelles nous avons travaillé, subsistent avec très peu de revenus. Je devais les aider dans l'amélioration de leurs techniques culturales, faire la promotion de nouvelles cultures et technologies, trouver des solutions simples et abordables afin d'améliorer la balance alimentaire des familles les plus pauvres.

La construction de serres étant très coûteuse et le succès incertain du projet, j'ai cherché d'autres alternatives plus appropriées. Après quelque temps, j'ai découvert ce qui me semble être *LA réponse* à toutes ces questions.

En effet, j'ai eu la chance de découvrir l'Institut d'Hydroponie Simplifiée à Tehuacan dans l'État de Puebla. L'hydroponie est une technique de production sans sol basée sur l'alimentation de la plante avec une solution nutritive minérale. L'hydroponie simplifiée est une technique populaire basée sur un faible investissement en capital et de faibles coûts de production. Cette technique de production vise l'alimentation saine et durable en permettant à des milliers de gens de produire leurs propres aliments sans nécessairement posséder un grand terrain.

L'hydroponie simplifiée s'appuie sur certaines valeurs et possède ses critères afin

FEMME  
MONOPARENTALE  
DE LA SIERRA NEGRA  
DEVANT SON JARDIN  
HYDROPONIQUE



de fonctionner efficacement :

- Le jardin hors-sol est construit de matériaux locaux.
- Des matériaux gratuits, abordables et recyclés sont utilisés.
- Un substrat léger est employé.
- La production doit être efficace afin de supporter le développement économique et nourrir des familles avec un investissement minimum.
- Les travaux de routine ne doivent pas nécessiter l'utilisation d'instruments chers et d'analyse.

Il y a deux types de jardins hydroponiques : les lits flottants et les jardins-tables. Les lits flottants permettent de produire des laitues, des céleris, du basilic, du cresson et de la menthe sur une plaque de styromousse qui flotte sur l'eau, où les racines demeurent dans la solution nutritive. Dans le cas des jardins-tables, un substrat solide permet le soutien de la croissance de laitues, tomates, poivrons, fines herbes, fraises et autres fruits et légumes. Les plantes des jardins hydroponiques se développent plus rapidement qu'en sol puisque les conditions de croissance sont idéales. Grâce à cette technique, les familles peuvent produire des aliments frais et sains toute l'année. De plus, l'hydroponie simplifiée utilise moins d'eau que la culture en champs puisque l'eau est récupérée et réutilisée.

L'approche a été développée en 1980 aux États-Unis. Depuis, plusieurs projets ont vu le jour dans plus de 15 pays de l'Amérique latine et de l'Afrique. Cette pratique semble avoir déjà fait ses preuves au niveau du développement international.

L'Institut d'Hydroponie Simplifiée de Tehuacan travaille avec les gens dans la Sierra Negra, une région pauvre et éloignée dans les montagnes. J'ai eu la chance d'y rencontrer quelques propriétaires de jardins hydroponiques. Ceux-ci sont, pour la plupart, extrêmement fiers de présenter leur jardin et de raconter leurs dernières découvertes. Les gens sont motivés et s'aperçoivent de l'importance du revenu d'appoint qu'ils réussissent à soutirer de leur exploitation en plus d'arriver à mieux nourrir leur famille.

À Témamatla, un institut d'hydroponie semblable à celui de Tehuacan pourrait être créé. Les besoins de diversification des cultures et d'une meilleure alimentation y sont présents. Les personnes intéressées doivent prendre un cours de trois jours afin d'acquérir les rudiments de cette technique. Les jardins hydroponiques simplifiés représentent une opportunité pour les personnes ayant peu de moyens et voulant améliorer, à bas coût, l'alimentation de leur famille.

CATHERINE BRACQUEMONT

# Quand produire du maïs signifie mordre la poussière !

De novembre 2004 à avril 2005, j'ai été mandatée par le CISO pour aller travailler dans la région des volcans, une zone rurale située tout près de la ville de Mexico. L'objectif de mon stage était d'appuyer les agriculteurs à la recherche de cultures alternatives au maïs, lequel désormais ne permet plus aux producteurs de vivre décemment. De fait, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-Échange Nord-Américain (ALÉNA) en 1994, le prix du principal grain cultivé au Mexique a chuté de 45%.<sup>1</sup> Les moulins, tortilleras et autres transformateurs mexicains de maïs s'approvisionnent majoritairement de grains américains, leur coût étant nettement plus avantageux<sup>2</sup>. Selon une étude du professeur Alejandro Nodal du collège de Mexico, les producteurs de maïs mexicains seraient ainsi des milliers à avoir perdu une source de revenu suffisante pour envisager d'abandonner leur terre<sup>3</sup>.

## DU MAÏS DANS LES CHAMPS ?

Bien sûr, la première chose que les paysans mexicains s'empressèrent d'expliquer à une agronome fraîchement arrivée est que le maïs, LEUR maïs, n'a plus ni prix ni preneur. Or quelle ne fut pas ma surprise de constater que malgré tout, la majorité d'entre eux consacrent toujours une partie, sinon la totalité de leurs terres à la culture du grain doré !<sup>4</sup> Ici débutèrent mes nombreux questionnements sur « l'enjeu maïs ».

Selon Laura Carlsen, auteure de *The Mexican Farmer's Movement: Exposing the Myths of free Trade*, si la production de maïs perdure toujours au Mexique c'est que, contrairement aux croyances populaires, le secteur serait énormément subventionné, non pas par le gouvernement, mais par les producteurs eux-mêmes ! En continuant de produire à perte et en plaçant l'argent reçu de la diaspora dans les équipements et infrastructures agricoles, les paysans deviennent les principaux investisseurs de leur secteur. De plus, comme ils ne reçoivent du gouvernement ni aide technique, ni soutien financier, il est très difficile pour les producteurs de se tourner vers d'autres cultures, certes plus payantes, mais tout de même nouvelles et inconnues. La Région des volcans, par exemple, se situe à 2400 mètres d'altitude. Durant la saison sèche, qui s'étend approximativement de novembre à mai,

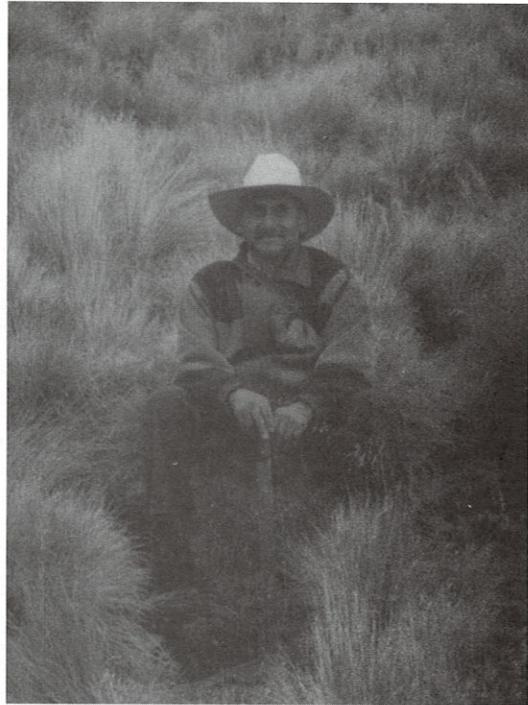
les risques de gel au sol sont importants, ce qui limite énormément les possibilités de cultures.

## PEUPLE DE MAÏS, MAÏS DU PEUPLE

Au Mexique, on mange et on boit du maïs, le matin, le midi et le soir ! Certaines croyances populaires veulent que les hommes et les femmes aient été créés non pas à partir d'argile, mais de maïs ! Au Mexique, le cœur battant de la culture, c'est le maïs ! Pas étonnant donc que les Mexicaines et les Mexicains défendent farouchement le grain autrefois domestiqué sur leurs terres et qu'ils refusent catégoriquement d'adopter le modèle agricole américain.

Ce que soutiennent de nombreuses organisations mexicaines, c'est que le modèle agricole proposé par les défenseurs de l'ALÉNA n'est pas viable au niveau social (perte de souveraineté alimentaire, mal bouffe) et environnemental (utilisation massive de pesticides et de fertilisants chimiques, monoculture, risques de contamination génétique, perte de biodiversité, etc.). Ce que mentionne Laura Carlsen, c'est que dans l'ALÉNA, les règles du jeu ne sont pas respectées et qu'il est impossible pour le Mexique rural de tirer profit de la situation. Comment, en plus d'être privés de technologie agricole adéquate et d'aide gouvernementale, les producteurs de maïs mexicains peuvent-ils faire compétition aux grains américains, illégalement subventionnés et vendus sur les marchés internationaux à un prix inférieur à leur coût de production<sup>5</sup> ? Dans de telles circonstances, l'agriculture mexicaine ne peut pas et ne veut pas suivre le bal.

Durant mon stage, j'ai beaucoup échangé avec les Mexicains et les Mexicaines. J'ai aidé quelques familles à connaître la production de pleurotes, un champignon comestible relativement simple et lucratif à produire. J'ai tenté, avec plus ou moins de succès je crois, d'expliquer aux gens que, non, les Canadiens et les Canadiennes ne mangent pas que des aliments en conserve, des hamburgers et des hot-dogs ! Avec mes



amis mexicains, j'ai découvert le plaisir de savourer des tortillas au maïs, des quesadillas au maïs, du « atole »<sup>6</sup> au maïs et etc. au maïs ! Grâce à eux, je comprends maintenant pourquoi les champs sont encore pleins de feuilles et d'épis !

GENEVIÈVE TOUSIGNANT

<sup>1</sup> *En defensa del maïs, Conclusiones del seminario, Ciudad de México, 23 y 24 enero 2002*, Centro de Estudios para el Cambio en el Campo Mexicano.

<sup>2</sup> *The Mexican Farmer's Movement: Exposing the Myth's of Free Trade*. Laura Carlsen. March 2003. [http://www.dissidentvoice.org/Articles2/Carlsen\\_Mexico-MFM.htm](http://www.dissidentvoice.org/Articles2/Carlsen_Mexico-MFM.htm).

<sup>3</sup> *L'ALÉNA vide les campagnes!* André Maltais. Juin 2003. <http://www.lautjournal.info/autjourarchives.asp?article=1449&noje=220>.

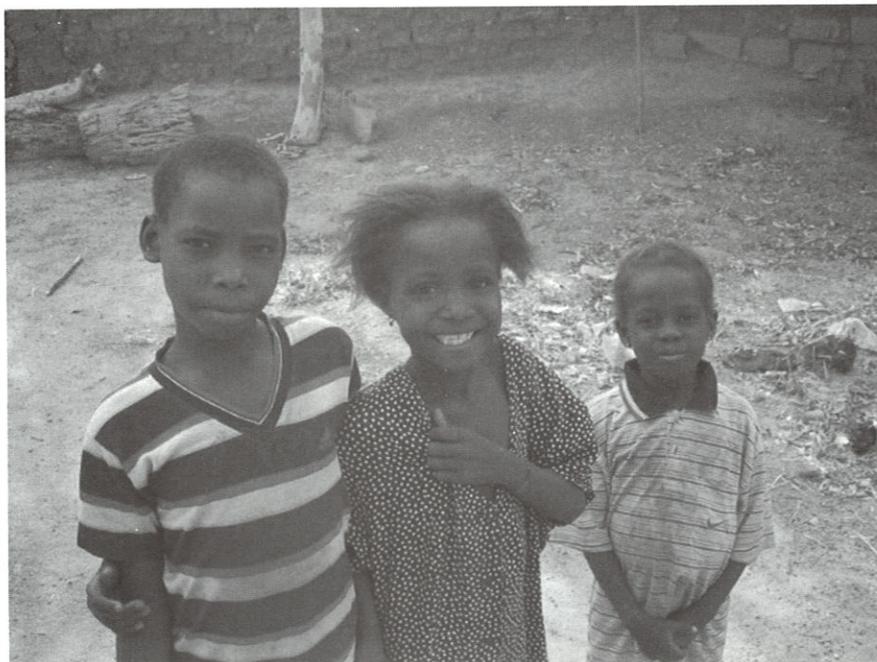
<sup>4</sup> Selon le Centro de Estudios para el cambio en el campo Mexicano (Ceccam), le maïs représenterait encore 60% des grains produits au Mexique, avec environ 3,2 millions de producteurs et des récoltes de 18 millions de tonnes par année.

<sup>5</sup> Selon les lois de l'ALÉNA, les prix sont déterminés uniquement en fonction de l'offre et de la demande. En 2001 aux États-Unis, le boisseau de maïs américain était vendu 2,28 \$ sur les marchés internationaux, alors qu'il coûtait 3,41 \$ à produire, ceci grâce aux subventions accordées aux producteurs (*The Mexican Farmer's Movement: Exposing the Myth's of Free Trade*. Laura Carlsen. March 2003).

<sup>6</sup> Boisson chaude faite à base de céréales.



# *Droits fondamentaux et état de droit : La perspective d'un juriste canadien au Burkina Faso.*



Au Canada, l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* énonce que « chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale ». En outre, la *Charte québécoise des droits de la personne* prévoit à l'article 1 que « tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne [...] ». Le *Code civil du Québec* ajoute à l'article 3 que « toute personne est titulaire de droits de la personnalité, tels le droit à la vie, à l'inviolabilité et à l'intégrité de sa personne [...] ». Toutes ces dispositions législatives sont lourdes de sens et répondent en grande partie aux documents internationaux signés et ratifiés par le Canada. Au fil du temps, la jurisprudence canadienne et québécoise s'est grandement sophistiquée et a obligé les juristes à se spécialiser dans le domaine. Contrairement au Canada, le Burkina Faso n'a pas une jurisprudence aussi développée en matière de droits de la personne. En outre, les litiges qui se retrouvent devant les instances burkinabés diffèrent grandement des dossiers canadiens. Ainsi, on ne parle pas souvent au Burkina Faso des droits relatifs au prélèvement de substances corporelles, à la disponibilité de certaines drogues en cas de syndromes douloureux chroniques ou à l'obligation étatique de fournir un avo-

cat en matière civile dans certaines circonstances. En effet, contrairement au Canada où la jurisprudence s'est grandement raffinée au cours des années, la jurisprudence burkinabé demeure embryonnaire en matière de droits de la personne. Les cas soulevés ont plutôt trait à l'utilisation de la torture par les autorités publiques, aux disparitions de militants en faveur des droits humains, aux exécutions extrajudiciaires, aux lynchages par la foule, aux mariages forcés ou précoces, etc.

En ces temps de mondialisation et de polissage juridique, les pays défavorisés sont confrontés à l'impossibilité structurelle d'appliquer les règles de justice telles qu'énoncées dans les instruments internationaux. En d'autres mots, il n'est pas évident d'appliquer à la lettre le contenu des textes législatifs internationaux à tous les pays d'une manière similaire. D'ailleurs, le cas du Canada et des États-Unis en matière de « droit à la vie » est probant. Les Canadiens n'accordent pas les mêmes considérations au droit à la vie que les Américains, qui appliquent toujours la peine capitale. Cela, aux dires de la Cour suprême, « choque la conscience canadienne ».

Parmi les principaux textes internationaux signés par le Burkina Faso, notons la *Déclaration du millénaire*, la *Déclara-*

*tion universelle des droits de l'Homme*, le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le *Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Le Burkina Faso s'est aussi engagé à respecter les droits et devoirs énoncés dans la *Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples* et le *Protocole relatif aux droits des femmes*.

En droit national, c'est la constitution qui confère aux pouvoirs judiciaires burkinabés la responsabilité de garantir les droits fondamentaux. D'entrée de jeu, le préambule de la constitution énonce :

[...]  
Fort de nos acquis démocratiques [...];  
Engagé à préserver ces acquis et animé de la volonté d'édifier un état de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels, la liberté, la dignité, la sûreté, le bien-être, le développement, l'égalité et la justice comme valeurs fondamentales d'une société pluraliste, de progrès et débarrassée de tout préjugé; [...]  
Souscrivant à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et aux instruments internationaux traitant des problèmes économiques, politiques, sociaux et culturels;



Réaffirmant solennellement notre engagement vis-à-vis de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981; [...]

L'article 2 garantit la protection des droits fondamentaux :

La protection de la vie, la sûreté et l'intégrité physique sont garanties. [...]

Sont interdits et punis par la loi, [...] les traitements inhumains et cruels, dégradants et humiliants, la torture physique ou morale, les sévices et les mauvais traitements infligés aux enfants et toutes les formes d'avilissement de l'Homme.

Or, malgré l'adhésion à nombre de traités internationaux parallèlement aux droits garantis par la constitution, le Burkina Faso est toujours aux prises avec des arrestations et détentions arbitraires, de piètres conditions d'emprisonnement, des cas de tortures et de disparitions, etc. À ces lacunes qui font douter d'un véritable état de droit, s'ajoute la dépendance de la magistrature. En effet, les juges doivent militer dans les hautes sphères du parti présidentiel pour espérer rester en poste. Qui plus est, le Conseil de la magistrature, censé protéger l'indépendance des juges, est présidé par le président du pays. Les juges sont donc non seulement nommés par le

Conseil de la magistrature, conseil présidé par le chef de l'état, mais l'indépendance des juges ainsi nommés est également assurée par la même institution (lire la même personne).

Malgré tout, depuis 1991, date d'adoption par référendum de la constitution actuellement en vigueur, le Burkina Faso s'est engagé, en apparence, dans la construction de l'état de droit.

Théoriquement, l'état de droit est la principale caractéristique des régimes démocratiques. Il s'agit d'une notion en développement qui s'entend généralement d'un « système institutionnel dans lequel l'État est lui-même soumis au droit ». En 2002, la Banque Mondiale définissait l'état de droit en décrétant qu'une telle administration devait elle-même respecter la légalité, que tous les citoyens étaient égaux devant la loi, que les autorités publiques, y compris le pouvoir judiciaire, devaient protéger la dignité humaine des citoyens et que tous les citoyens devaient avoir accès à la justice<sup>1</sup>. La constitution soutient notamment à l'article 31 que le Burkina Faso est un état démocratique. Les articles 11 et 12 énoncent au surplus le principe de l'élection au suffrage universel du président et des députés. L'article 13 garantit le multipartisme. La constitution prévoit en outre la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

Le Burkina Faso démontre toutefois qu'il est difficile d'édifier la démocratie sur des fondations précaires. Prétendre construire un état de droit sans combattre la pauvreté extrême qui caractérise le vécu des Burkinabés, c'est courir à l'échec.

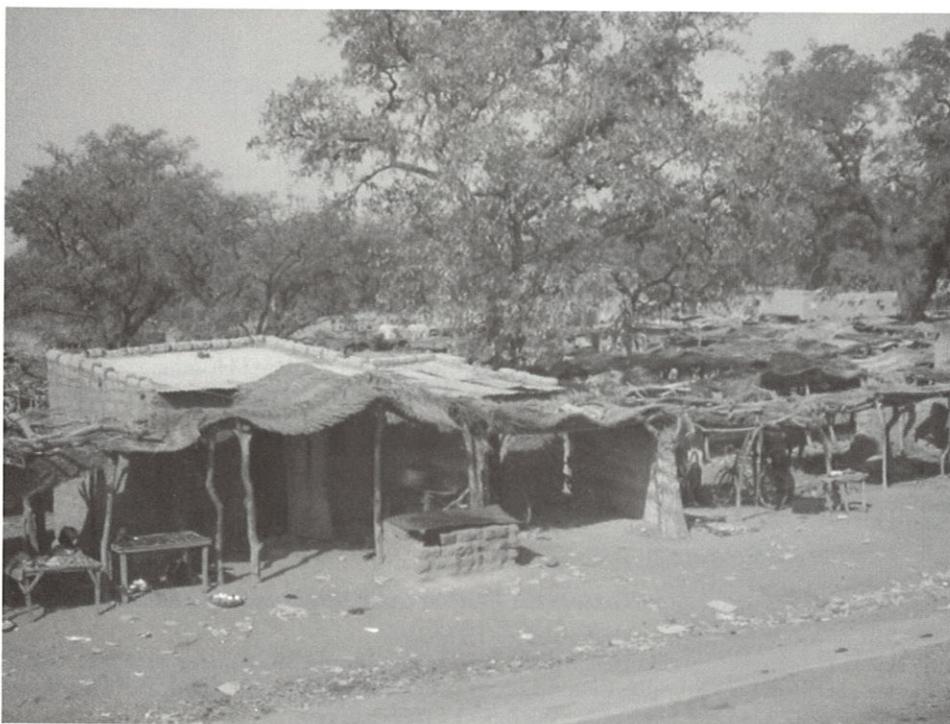
Heureusement, le Burkina Faso, héritier de la remarquable cohésion sociale et nationale qui prévalait à l'époque des Mossis, est l'un des rares pays africains à ne pas connaître de violences ethniques à l'intérieur de ses frontières; il connaît en effet une relative stabilité.

D'ailleurs, il y a de l'espoir; le prochain scrutin présidentiel, qui aura lieu à la fin de 2005, sera le troisième du genre depuis le retour en 1991 d'un régime constitutionnel. Souhaitons pour cette nation qu'elle arrive à ériger un état de droit, fidèle aux standards internationaux, dans le respect des traditions ancestrales propres aux réalités de ce pays.

« Même au plus sombre de la nuit,  
l'aube est à portée de main. »  
Proverbe africain

SYLVAIN DÉRY

<sup>1</sup> World Bank, 2002, *Initiatives in Legal and Judicial Reform*.



## Résumés des stages de...



### Julie Rondeau

Détentrice d'une maîtrise en gestion spécialisée en développement organisationnel, j'ai eu l'opportunité de travailler pendant cinq mois au sein du Syndicat National des Enseignants du Niger. Au cours de mon mandat, j'ai collaboré à différents projets allant de la co-rédaction d'un guide des droits et devoirs des enseignants à l'analyse des compétences des représentants syndicaux en passant par la formation en renforcement du management syndical sur différents thèmes tels que la délégation de pouvoir. Basée au Bureau Exécutif National situé à Niamey, j'ai aussi saisi l'occasion d'explorer différentes réalités syndicales en visitant les régions du Niger.

### Geneviève Tousignant

De novembre 2004 à mars 2005, j'ai eu la chance de connaître la campagne bordant la grande ville de Mexico. Alors agronome depuis un an, j'avais comme mandat de participer au développement de la « filière pleurote ». Mes principales activités consistèrent premièrement, à faire connaissance avec les méthodes culturelles mexicaines et par la suite, à aider quelques familles à produire le fameux champignon. Afin de maximiser les chances de succès des nouveaux producteurs, j'ai conçu un document rappelant les grandes lignes de la production.



### Catherine Bracquemont

Peu de temps après avoir terminé mon baccalauréat en agronomie j'ai eu la chance de vivre une expérience de stage au Mexique. Nous avons été accueillies par la fondation Roberto Oliveros Rivas AC (RORAC) à Témamatla, un petit village en banlieue de la ville de Mexico. Mon mandat consistait à aider à diversifier l'agriculture par l'implantation de cultures en serres. Mon expérience s'est avérée des plus enrichissantes; j'ai côtoyé des gens très intéressants et découvert un pays fabuleux et une culture fascinante.

### Sylvain Déry

Sylvain Déry est avocat et étudiant à la maîtrise en Droit à l'Université Laval. Dans le cadre de son expérience au Burkina Faso, Sylvain devait sensibiliser les populations les plus vulnérables aux droits humains par le biais d'ateliers de vulgarisation du droit national et international. Il devait par ailleurs favoriser le respect des droits humains en assistant les juristes burkinabés auprès des autorités compétentes. Pour réaliser ce mandat, le CISO l'a mis en contact avec le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), une organisation non gouvernementale qui fait la promotion et la défense des droits humains.



**SOLIDARITÉ** est une publication du Centre international de solidarité ouvrière (CISO.)

565 rue Crémazie Est, Bureau 3500 • Montréal QC H2M 2V6

Téléphone : (514) 383-2266 • Télécopieur : (514) 383-1143 • Courriel : ciso@ciso.qc.ca • Site web : www.ciso.qc.ca

Coordination : Micheline Jalbert • Révision des textes : Micheline Jalbert, Julie Rondeau • Photos : les stagiaires

Infographisme : Louise Gravel • Impression : Imprimerie Maurice Seguin

Ce stage a été rendu possible grâce à une contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)